

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

La Chambre de commerce de Roubaix se réunira demain mercredi à 4 1/2 heures.

ORDRE DU JOUR.

- 1° Communication importante relative au nouveau traité de Commerce;
- 2° Compte-rendu de la légation envoyée à Vessalles;
- 3° Rapport de la commission relative aux courtiers-jurés.
- 4° Lettre du ministre relative aux valeurs de Douanes.
- 5° Diverses autres communications.

Le préfet du Nord donne avis que le conseil de révision tiendra, lundi prochain, 16 décembre courant, à midi, à la nouvelle Préfecture du Nord, une dernière séance pour l'admission des remplaçants et des substituants, présentés par les jeunes soldats de la classe de 1871.

Les intéressés sont invités à déposer les pièces exigées sans aucun retard à la Préfecture, (Bureau du Secrétariat général).

Depuis longtemps déjà les jeunes gens formant le contingent de la classe de 1871 s'impatientent de ne pas recevoir leur ordre de départ. Pour calmer leur impatience, nous croyons pouvoir leur annoncer, d'après des renseignements qui nous viennent d'une source officielle, que le gendarmier a reçu aujourd'hui un ordre ainsi conçu :

« Les jeunes gens faisant partie du contingent de la classe de 1871, devront être mis en route pour leurs régiments, du 25 au 30 courant.

Le président de la Chambre de commerce de Lille a reçu de la Banque de France la lettre suivante :

Paris, 5 décembre 1872.

Monsieur le président,

M. le gouverneur me charge de vous adresser réception de la lettre que vous lui avez fait l'honneur de lui adresser le 3 courant, pour lui demander de mettre la succursale de Lille à même de répondre, par une plus large distribution de petites coupures et des monnaies divisionnaires, aux besoins qui se manifestent dans le Nord, par suite du retrait de la circulation des émissions privées.

En ce qui concerne les petites coupures, je m'empresse de vous faire connaître, M. le président, que la banque a, dès à présent, par ses envois aux succursales de Lille et de Roubaix, fait plus que remplacer en billets de vingt et de cinq francs, les émissions privées du département du Nord, et elle s'engage à ne rien négliger pour que, de ce côté, les besoins soient assurés.

Quant aux monnaies divisionnaires, la succursale de Lille ne peut mettre à la disposition du public que celles qui lui sont fournies par le Trésor, et il ne dépend pas de la Banque d'augmenter la distribution de ces monnaies divisionnaires.

Je porte à votre connaissance, d'ailleurs, que sur l'invitation qui en a été faite à la Banque par le directeur du mouvement général des fonds au ministre des finances, une somme de cent mille francs en monnaies est adressée aujourd'hui à la succursale de Lille pour être mise à la disposition du trésorier général du Nord, en vue du retrait des bons de 1 fr. et de 50 cent. émis pour votre localité.

Veillez agréer, etc.

(Signé) MARSAUD.

Voici une nouvelle qui sera accueillie avec une satisfaction unanime, car elle promet la réalisation d'une mesure depuis longtemps attendue.

Le ministre des finances a accepté l'amendement suivant proposé par M. Wolowski :

« L'administration peut fabriquer des cartes postales destinées à circuler à découvert ;

« Elles seront mises en vente au prix de dix centimes pour celles envoyées et distribuées dans la circonscription du même bureau, ainsi que de Paris pour Paris dans l'étendue dont les fortifications marquent la limite, et au prix de quinze centimes pour celles qui circulent en France et en Algérie, de bureau à bureau.

« Le droit sur les envois d'argent sera de 1 pour cent. »

Il est recommandé aux officiers de recrutement de s'attacher désormais moins à la taille des jeunes gens devant faire partie de l'armée qu'à leur constitution physique et à leur aptitude pour les corps de cavalerie.

Toutefois, nul ne sera admis à servir dans la cavalerie s'il ne sait lire et écrire.

La carte de l'état-major est, depuis un certain temps, mise en vente à un prix relativement peu élevé. Nos jeunes gens des collèges, à qui on recommande spécialement de la consulter pour les études topographiques qu'ils vont être appelés à faire, aussitôt que les mauvais temps de l'hiver seront passés, y remarquent déjà des omissions graves qui concernent notre département. C'est ainsi qu'on nous fait observer que le chemin de fer industriel de Rousies à Ferrière-la-Grande n'y est pas figuré. La construction de cette voie remonte

pendant à plusieurs années et les remblais qui la constituent, ainsi que les tranchées creusées pour son passage, doivent avoir, au milieu de nos places fortes du Nord, une importante valeur stratégique. Cette omission n'est certainement pas la seule qui y sera rencontrée mais nous avons tenu à la signaler, parce que la carte militaire, donnée comme étude dans nos lycées porte qu'elle a été remaniée en 1872 même. Si l'on veut que nos jeunes étudiants s'attachent à la comprendre, il est nécessaire, ce nous semble, de commencer par leur en démontrer l'exactitude.

Hier matin, à quatre heures et demie, un habitant de notre ville, le sieur M..., qui se trouvait en état complet d'ivresse, est tombé dans le canal. Il y eût infailliblement péri, sans l'arrivée de Joseph D..., après de nombreux efforts, est parvenu à le ramener sain et sauf. Pour tout dire, nous devons avouer que le sauveur se trouvait dans un état qui ne différait guère de celui du sauté.

Voici un arrêt de la cour de Riom qui intéresse peut-être encore plus les médecins que leurs malades :

Un homme de lettres, M. A. Tardieu, se fracture le radius; c'était, paraît-il, une fracture simple. Le médecin qu'il fait appeler lui applique un appareil contraire aux règles prescrites en pareil cas; il aurait serré cet appareil trop fortement et serait resté six jours sans visiter le malade. La gangrène se déclara; elle résultait de la compression — et amena la privation de l'usage du bras.

Actionnée en dommages-intérêts, le docteur se retrancha d'abord derrière son diplôme et l'irresponsabilité en matière médicale.

Sur les résultats d'une enquête ordonnée et sur les rapports de six médecins de Clermont, la cour de Riom vient de condamner le docteur X... à 4,000 fr. de dommages-intérêts et aux dépens.

On le voit donc, si difficile que soit l'appréciation de la responsabilité médicale, il est des cas où les tribunaux la reconnaissent et l'appliquent.

La Basse-Deule semblerait aussi vouloir fournir son inondation. L'eau qui baignait les puisards recouvre maintenant en partie les marches des escaliers de descente. Des infiltrations violentes se déclarent dans les caves des riverains et l'un d'entre eux qui venait de faire pomper deux pieds d'eau dans la sienne, l'a retrouvée une heure après inondée jusqu'à une hauteur de 80 centimètres. Le niveau du canal des Célestines atteint presque le sommet de l'acqueduc. (Echo du Nord.)

Nous lisons dans l'Echo de la Lys : « A l'heure où nous écrivons (jeudi matin), tous les alentours d'Aire sont sous l'eau.

« La vallée de la Lacque, depuis St-Venant jusqu'au marais de Lambres n'est qu'un vaste lac.

« La vallée du Mardyck, depuis Witternesse et Blessy, jusques et y compris tout le bas du hameau de St-Quantin, se trouve complètement inondée.

« La vallée de la Lys avait échappé jusqu'ici aux inondations de cette année; mais aujourd'hui l'eau passe au-dessus des digues depuis Manetz jusqu'à Aire.

« Ce qu'il y a de plus regrettable encore, c'est que l'eau traverse le chemin du cimetière de Rincq en plusieurs places; si la pluie recommence, il est probable que les campagnards qui voudront venir demain à notre marché seront obligés de passer dans l'eau. »

Les nouvelles du Pas-de-Calais ne sont guère meilleures.

La crue des eaux n'a presque pas diminué depuis plusieurs jours.

Hier, l'échelle des Quatre-Moulins marquait encore plus de 3 mètres 13 centimètres.

La majeure partie des terres basses de nos marais sont inondées.

En plusieurs endroits, les habitants ont dû quitter leurs demeures.

La rivière d'AA a aussi débordé entre Arras et Saint-Omer, mais quelques terrains seulement ont été submergés du côté de Saint-Roch.

La somme continue à grossir; elle débordé à Amiens et menace l'important établissement de M. Cosserat.

A Hautmont, la Sambre a envahi en partie les propriétés de M. Gilet.

Enfin, les eaux qui génaient sur certains points le service du chemin de fer du Nord sont loin de se retirer, et d'après le rapport des voyageurs, la gare de Creil est presque devenue un îlot.

Dans sa séance du 7 décembre, le 2e conseil de guerre, sous la présidence de M. Noirot, lieutenant-colonel au 43e de ligne, a prononcé sur les affaires suivantes :

« Onze gardes nationaux mobiles des départements du Nord et de la Somme, prévenus de désertion à l'intérieur en temps de guerre, étaient cités pour l'audience de ce jour; trois d'entre eux ne se sont pas présentés librement comme ils y étaient invités, et ce sont les nommés Corcey, Prévost et Dubois, aussi un mandat d'arrêt sera-il lancé contre eux. Les nommés Dupont, garde mobile du

Nord, et Héronard, garde mobile de la Somme, ont été condamnés à deux ans de travaux publics.

Provost, garde mobile du Nord, Quillet, Furet, Dufresnoy, Vasseur et Leducq, gardes mobiles de la Somme, ont été acquittés à la minorité de la foule.

Wattebled, 2e canonnier au 27e d'artillerie, prévenu d'avoir volontairement tué un cheval appartenant à l'Etat à lui confié pour le service, a été acquitté à la minorité de la foule.

M. le commandant Malin, commissaire du gouvernement.

Défenseur : M^e Jombart, avocat.

Le Tribunal correctionnel, dans son audience d'aujourd'hui, a prononcé les condamnations suivantes :

Flamme Prudent, commissionnaire à Lille, déjà deux fois condamné pour outrage contre la police, a de nouveau commis le même délit et a déchiré la tunique d'un agent. — 15 jours de prison.

— Charles-Louis Christians, chauffeur à Tourcoing, a maltraité sa femme. Les agents de police l'ayant arrêté, il a mordu l'un d'eux au bras. Un mois de prison et 16 fr. d'amende.

— Jean-Baptiste Vandenne, commis en écriture à Roubaix, renvoyé par son patron, est allé chez les clients toucher plusieurs sommes dues à ce dernier. Deux mois de prison.

— Désiré Gille, cultivateur à Quesnoy-sur-Deule, étant ivre, a outragé, sans avoir reçu aucune provocation, le garde champêtre, et a fini par le lancer dans la porte vitrée d'un cabaret. — Un mois de prison et 16 fr. d'amende.

— Rogge, un Belge farceur, a un compatriote qui lui déclara un jour ne plus vouloir parler flamand. Que fit notre malin ? Il cacha le chapeau de son camarade et le garda jusqu'au lendemain. Le camarade, qui ne voyait pas du tout quel rapport il peut exister entre un chapeau enlevé et le flamand qu'on refuse de parler, se fâcha tout rouge et porta une plainte en bon français. Le prévenu parvint heureusement à démontrer au tribunal que ce n'a été qu'une mauvaise plaisanterie et il est acquitté.

— Encore deux Belges. César Pope et César Colaerts, se sont réciproquement portés des coups de couteau. Des blessures légères ont été reçues de part et d'autre. Le premier quinze jours, le second six jours de prison. Chacun 35 fr. d'amende.

— M. Renaudin, libraire, reconnu coupable de contrefaçon, avec circonstances atténuantes, à la police de la librairie, est condamné à 30 fr. d'amende ou 20 jours de contrainte et à la saisie des exemplaires incriminés.

— Plusieurs pharmaciens et droguistes de Lille sont en ce moment poursuivis pour avoir omis les prescriptions de la loi dans leur livre de venté et l'achat des médecines vénéneuses.

Ces affaires viendront mercredi prochain devant le tribunal correctionnel.

Une médaille militaire a été trouvée hier sur la voie publique par M. P. Wante et déposée au bureau de M. le commissaire central.

1873

CARTES DE VISITE

AGENDAS. — CALENDRIERS

LITHOGRAPHIE-LIBRAIRIE

ALFRED REBOUX

Rue Nain, 1. ROUBAIX

Faits Divers

— Une tempête terrible s'est déchaînée, avant hier, sur l'Angleterre et a causé de nombreux accidents dans les ports. La violence du vent a été telle que plusieurs personnes ont été renversées dans les rues. Des réverbères ont été brisés; des échafaudages et des enseignes ont été renversés, blessant plusieurs personnes.

— Il est facile de calculer les bénéfices qui doivent résulter de l'exploitation des forges de Liverdun, sans se livrer à aucun aléa.

Les deux hauts-fourneaux existants et les deux autres en construction produisent ensemble 160,000 kilogrammes de fonte par jour au prix de revient de 80 fr. les 1,000 kilogrammes.

Le prix actuel des fontes atteint déjà 130 fr. pour les fontes d'affinage; il s'élève de 180 à 200 fr. pour les fontes de montage et de seconde fusion; nous les estimons seulement au prix moyen de 130 fr., suivant des marchés déjà conclus dans Meurthe-et-Moselle. A ce prix, le bénéfice à réaliser est de 2,880,000 fr. Si l'on y ajoute le produit de la fabrication de la tôle et du fer pour un minimum de 600,000 fr., ou l'extension donnée à cet outillage, on arrive à un bénéfice net de 3,480,000 fr. en 1873.

La société anonyme des forges de Liverdun, constituée au capital de 4,000,000 fr. émet, du mercredi 11 courant au samedi 14 décembre, 17,646 obligations au taux de 200 fr., remboursables à 250 fr. et rapportant 12 fr. d'intérêt annuel, soit un revenu net de 8 %.

Elle émet en outre 4,000 certificats privilégiés de 500 fr. sur dépôt d'actions de la société avec un revenu fixe annuel de 44 fr. pendant les cinq premières années, revenu garanti par les banquiers de la Société Anonyme, et participant aux bénéfices de

l'entreprise jusqu'à concurrence des 101 fr. 20. Ces certificats jouiront donc d'un revenu probable de 145 fr. 20, c'est-à-dire de plus de 35 %.

Les propriétés et ne garanties de la Société comprennent :

- 1° La concession de mines de fer d'une étendue de 400 hectares;
- 2° Une carrière calcaire servant au traitement du minerai;
- 3° L'établissement métallurgique complètement aménagé pour une fabrication considérable;
- 4° Des logements d'ouvriers et d'importantes constructions pour le personnel.

Si maintenant nous nous reportons aux bénéfices que nous avons indiqués ci-dessus pour un minimum de 3,480,000 fr., nous trouvons qu'en dehors du service des obligations et des réserves statutaires, les actions jouiront d'un revenu probable de 30 %.

On reconnaîtra, sans doute, qu'il est peu d'entreprises industrielles offrant des conditions de placement aussi favorables; on remarquera également que celle de Liverdun se trouve exceptionnellement favorisée comme situation, comme économie de production, en même temps qu'elle se développe précisément dans des circonstances qui concourent à lui assurer le succès le plus complet tout en servant les intérêts commerciaux de la France. 3117.

Nouvelles du soir.

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Paris, 10 décembre.

On a parlé dernièrement d'un drame qui se serait passé au Lycée St-Louis. Deux enfants de 10 à 12 ans, se seraient querellés et l'un d'eux, un péruvien, aurait lancé à son adversaire un coup de pied dans l'abdomen qui aurait occasionné la mort, après cinq jours de souffrances.

Les faits ont été singulièrement exagérés. Il n'y a pas eu de coups de pied, mais un simple coup de poing. L'enfant est mort, cinq jours après cette petite rixe, mais d'une maladie déjà ancienne. Il aurait été étouffé par des lombrics. Ceci résulte de l'avis même du médecin et d'une lettre adressée au procureur par la famille elle-même, constatant que depuis longtemps l'enfant était sujet à des accidents produits par la présence des vers lombricoïdes.

Quant à l'agresseur, il a effectivement été remis à sa famille, mais disons, pour être juste, que cet accident n'a été que l'occasion d'une mesure cherchée depuis longtemps.

La Seine a continué de monter dans la journée d'hier, mais faiblement; on pense que la crue est terminée.

Marseille, 9 décembre, soir.

Des voyageurs arrivant des Basses-Alpes rapportent que par suite de pluies prolongées, le terrain sur lequel était situé le hameau de St-Martin s'est éboulé entièrement sur une longueur de 600 mètres. Les couches supérieures du sol ont glissé avec les maisons qu'il portait jusque dans la rivière Fabron.

Posen, 9 décembre, soir.

A l'occasion de la célébration d'un service divin spécial ayant pour objet de placer l'église catholique de la province de Posen sous la protection du sacré cœur de Jésus, les églises catholiques de la ville et de toute la province de Posen qui ressortissent au gouvernement ont été fermées. En outre, plusieurs ecclésiastiques et instituteurs ont été interrogés et mis en demeure de s'expliquer sur le sujet de la lecture publique d'une récente lettre pastorale de l'archevêque de Ledochowski, revêtant un caractère irritant.

COMMERCE

Dépêches télégraphiques.

Havre, 10 décembre.

(Dépêche de MM. Kablé, Bosswilwald et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Ventes: 2,000 b.; bonne demande, disponible ferme, livrable tendu.

Liverpool, 10 décembre.

(Dépêche de MM. Kablé, Bosswilwald et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) Pleinement vendus, 10,000 b., marché ferme, livrable tendu.

New-York, 10 décembre.

(Dépêche de MM. Kablé, Bosswilwald et C^e, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.) 19 5/8. Recettes 35,000 b.

Avis divers.

HAVRE. — Lundi 9 décembre 1872. — Nous ouvrons la semaine avec des affaires bien régulières pour la consommation. Il s'est encore traité quelques lots pour l'exportation en cotons des Etats-Unis de bas classement. Nous notons environ 1,400 b. à quatre heures, sans changement dans les prix.

Il ne s'est rien fait à livrer par navires. Il s'est traité quelques affaires à terme. Nous notons en Louisiane: décembre 117 fr. 50, décembre à février, mars-avril et avril-mai 116 fr. 50, et avril à juin 117 fr.

Après de cinq heures, nous sommes, par suite du grand mauvais temps, sans aucun avis de Liverpool.

MM. J. Nicol Fleming et C^e, de Calcutta, disent dans leur circulaire du 15 novembre: « Il n'est encore venu au marché que très-

peu de coton nouveau, et les quelques lots arrivés jusqu'ici ont trouvé acheteurs à prix élevés pour la consommation locale.

« La qualité de la nouvelle récolte, autant qu'on en peut juger jusqu'à présent, est très-satisfaisante, spécialement celle du district de Cawnpore. »

Nous cotons :	
Très ord. Louisiane	123
Low Midd. L ^e en mer (suiv. dist.)	120/122 N
ditto en charge	117
Ordinaire Fernambourg	114
Bon ordinaire Oomra	85
New Oomra, en charge et en mer	N
Bon ord. Tiunivell	87
Ordinaire Cocanadah	76
Bon ordinaire Bengale	62

Deux journaux pour le prix d'un seul.

Prime gratuite du GAULOIS

Le journal amusant.

Ancien Journal pour rire.

Le GAULOIS offre en prime à ses abonnés un abonnement gratuit au JOURNAL AMUSANT, d'une durée égale à celui pris au GAULOIS.

Ne pourront profiter de la Prime que les abonnés qui sont souscrits pour le 15 décembre ou le 1^{er} janvier prochain.

Les abonnements doivent être adressés par mandat de poste, directement et sans intermédiaire, à l'administration du GAULOIS, 1, rue de Choiseul, Paris. ABONNEMENTS: trois mois, 16 fr.; six mois, 32 fr.; un an, 61 fr. 3127

Relieur

On demande de suite un bon relieur à l'imprimerie Alfred Reboix, rue Nain, 1.

ESSAYEZ la Crème Simon

à la glycérine, pour l'hygiène de la peau, contre les Gercures, Engelures, Pellicules, Rougeurs, Démangeaisons, Faries, etc. Dépôt à Roubaix, ph. Coille; — à Lille, ph. Bruneau. 2963

Apprentis

On demande des Apprentis-Compositeurs à l'imprimerie du Journal de Roubaix, rue Nain, 1.

ANNONCES

Un décret du 28 décembre 1870 autorise l'insertion dans le JOURNAL DE ROUBAIX des AVIS DE VENTES JUDICIAIRES, FORMATIONS DE SOCIÉTÉS et autres PUBLICATIONS LEGALES ET JUDICIAIRES.

Etude de M^e DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.

ROUBAIX

Boulevard de Paris, sur la propriété de M^{me} veuve Pierre Lepers

40 Beaux ORMES

8 PEUPLIERS

3 FRÈNES

A Vendre

à crédit moyennant caution

Jeudi 16 décembre 1872, à 1 heure de relevée, M^e DUTHOIT, procédera à la vente publique desdits bois.

Réunion sur la dite propriété. 3133

A VENDRE

un beau

Chien Terre-Neuve

AGÉ DE 13 MOIS.

Prendre l'adresse au bureau du journal.

A vendre d'occasion

SIX MÉTIERS

demi-renvideurs de 600 broches chacun, en parfait état. A la même adresse

un matériel de fabricant

DE CHICORÉE avec machine à vapeur de la force de 8 chevaux.

ON VENDRAIT EN DÉTAIL.

S'adresser rue des Meuniers, 6, Lille. 3071

A VENDRE

à Tourcoing, chemin de fin de la guerre

62 MÉTIERS à tisser

de 95 centimètres de rot

Constructeur Georges Hodgson. 3109

A VENDRE d'occasion

UNE VOITURE

presque neuve, à usage de boulanger.

S'adresser chez M. Jules, hôtelier et batteur de matelas, rue de la Redoute. 3014

Terrain à Vendre

dans les rues de France, de la Chaussée, front au boulevard, à proximité du Canal et de la route de Tourcoing. Grande facilité de paiement.

S'adresser rue de l'Éclair, de Fer, 9. 27